

ORDERED, That the said Order of the Day be discharged.

The Order of the Day being read for receiving the report of the amendment made by the Committee of the whole House, to whom had been again referred the Bill, intituled, "An Act to extend the provisions of certain Acts therein mentioned, relating to Pilots and to the Navigation of the River Saint Lawrence, and for other purposes therein-specified."

The Honorable Mr. *Ryland*, accordingly, reported the said amendment, which being twice read by the Clerk, was agreed to by the House, and is as follows :

Press 3d, line 27 & 28—Leave out "Two Thousand Pounds, Currency," and insert, "such Sums as the Governor, Lieutenant-Governor, or person administering the Government for the time being shall see fit."

ORDERED, That the said amendment be engrossed.

It was then moved,

That there is cause to dispense with the Rule and Order of this House, with respect to this Bill, and that the same be now read for the third time.

The question of concurrence being put on this motion,

It was resolved in the affirmative.

*Hodie 3a vice lecta est Billa*, intituled, "An Act to extend the provisions of certain Acts therein-mentioned, relating to Pilots and to the Navigation of the River Saint Lawrence, and for other purposes therein specified."

The question was put,

Whether this Bill, with the amendments, shall pass?

It was resolved in the affirmative.

ORDERED, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council have passed this Bill, with several amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

The Honorable Mr. *Irvine* laid before the House, by order of His Excellency the Governor in Chief, a Supplementary Account of the Civil Government expences for the years 1818, 1819 and 1820.

ORDERED, That the same do lie on the Table.

The Honorable Mr. *Coffin* also laid before the House the Accounts of the Commissioners for the erection of a Gaol at Three-Rivers.

ORDERED, That the same do lie on the Table.

The Honorable Mr. *Hale*, from the Special Committee to whom had been referred the Accounts of the Clerk of this House, reported, "That the Committee having examined the Accounts, referred to them by the House, on the 15th February, 1822, find the Amount to be one thousand seven hundred twenty-six pounds, five shillings and two-pence Currency, of which sum a considerable number of charges remain to be paid; and for the payment of which the Clerk is to be considered responsible; and they further report, "That the charges are authorised either by order of the House, or by the precedents of former years."

The House agreed with the Committee.

RESOLVED, That an humble Address be presented to His Ex-

ORDONNE', Que le dit Ordre du Jour soit déchargé.

L'Ordre du Jour étant lu pour recevoir le rapport de l'amendement fait par le Comité de toute la Chambre, auquel avoit été référé de nouveau le Bill, intitulé, "Acte pour étendre les dispositions de certains Actes y mentionnés, qui ont rapport aux Pilotes et à la Navigation du Fleuve Saint Laurent, et pour d'autres objets y spécifiés."

L'Honorable Mr. *Ryland* a en conséquence fait rapport du dit amendement, lequel ayant été lu deux fois par le Greffier, la Chambre y a acquiescé, et il est comme suit :

Feuille 3, lignes 43 & 44—Rayez "la somme de deux mille livres courant," et insérez "telle somme que le Gouverneur, le Lieutenant-Gouverneur, ou la Personne administrant le Gouvernement, pour le tems d'alors, jugera convenable."

ORDONNE', Que le dit amendement soit grossoyé.

Il a été alors proposé,

Qu'il y a une raison de se dispenser de la règle et de l'ordre de cette Chambre relativement à ce Bill, et qu'il soit maintenant lu pour la troisième fois.

La question de concurrence étant mise sur cette motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

*Hodie 3a vice lecta est Billa*, intitulé, "Acte pour étendre les dispositions de certains Actes y mentionnés, qui ont rapport aux Pilotes et à la Navigation du Fleuve Saint Laurent, et pour d'autres objets y spécifiés."

La question étant mise,

Ce Bill, avec les amendemens, passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

ORDONNE', Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec divers amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'Honorable Mr. *Irvine* a mis devant la Chambre, par l'ordre de Son Excellence le Gouverneur en Chef, un Supplément annuel des Comptes des Dépenses du Gouvernement Civil de cette Province, pour les années 1818, 1819 et 1820.

ORDONNE', Qu'il reste sur la table.

L'Honorable Mr. *Coffin* a aussi mis devant la Chambre les Comptes des Commissaires pour l'érection d'une Prison aux Trois-Rivières.

ORDONNE', Qu'ils restent sur la table.

L'Honorable Mr. *Hale*, du Comité Spécial auquel avoient été référés les Comptes du Greffier de cette Chambre, a fait rapport, "Que le Comité ayant examiné les Comptes qui lui ont été référés par la Chambre, le 15e de Février, 1822, trouve que le montant en est de mille sept cent vingt-six livres, cinq chelins et deux deniers courant, de laquelle somme un nombre considérable de Charges n'a pas encore été payé, et pour le paiement desquelles le Greffier doit être considéré responsable; et le Comité fait de plus rapport, que les Charges sont autorisées, soit par des ordres de la Chambre, ou par des précédens de plusieurs années."

La Chambre a concouru avec le Comité.

RESOLU, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Ex-